



DÉCLARATION LIMINAIRE COMMISSION SPÉCIALE DU CNAS 5 mars 2015

La commission se réunit ce jour pour examiner le recrutement du délégué du Puy de Dôme. Nous observons que plusieurs candidats se sont présentés à ce poste dans les 3 catégories. Le secrétariat général a écarté les candidatures des agents de catégorie A, estimant que le poste de délégué du Puy de Dôme ne pouvait être dévolu à des cadres A, sans en avoir, à priori, au préalable informé le CDAS et son président.

Dès lors, les organisations syndicales se sont exprimées sur toutes les candidatures, tous grades confondus, et ont porté majoritairement leur choix sur un cadre A.

Solidaires Finances et la CGT, contrairement au Secrétariat Général, considèrent que toute candidature, quel que soit le grade, peut être valablement retenue pour exercer les fonctions de délégué de l'action sociale.

Par ailleurs, il est particulièrement frustrant, pour les représentants des personnels et le Président du CDAS comme pour tous les candidats, d'avoir réuni toutes les parties et de s'être exprimé par un vote pour en définitive constater que le Secrétariat Général (SG) invalide cette élection.

De qui se moque-t-on ?

Nous assistons à un véritable simulacre de dialogue social :

Comment l'administration peut elle faire croire aux membres des CDAS qu'ils peuvent élire leur délégué alors que ces élections sont régulièrement remises en cause par le SG ?

Et que dire de ces commissions spéciales du CNAS qui sont devenues de simples chambres d'enregistrement dès lors que les membres du CNAS n'ont pas à auditionner les candidats, c'est le SG qui s'en charge, et où le choix est arrêté par le SG, quel que soit le vote de OS, même si la décision finale appartient au Président du CNAS ?

En définitive, vous avez introduit une nouvelle législation à l'action sociale : l'article 49-3 dont vous usez comme il vous plait.

Mais au-delà de la situation particulière du Puy de Dôme à l'ordre du jour de cette commission, c'est le devenir des délégations de l'action sociale avec leurs délégués qui est préoccupant.

Vous avez fait le choix de supprimer depuis 4 ans environ 12 à 15 emplois d'assistants de délégation, vidant ces mêmes délégations de leurs personnels.

Nous vous le répétons une fois encore, quand on supprime des emplois à l'action sociale, c'est indirectement de l'argent que le Ministre dérobe aux agents qui s'étaient battus en 1989 pour obtenir de meilleures conditions de travail et de rémunérations et à qui, en réponse, le Ministre de l'époque avait abondé considérablement les budgets d'action sociale.

Actuellement, ce sont 40% des délégations qui ne fonctionnent plus qu'avec pour seul personnel le délégué, qui se retrouve isolé dans sa délégation pour faire face aux difficultés des agents alors qu'il a ses propres difficultés à gérer.

C'est véritablement un drame humain vécu au jour le jour par chacun d'eux.

La plupart d'entre eux se trouvent dans une grande souffrance, ce que le SG continue à vouloir ignorer.

Toutes ces circonstances rendent difficilement attractif ce métier de délégué, car c'est un vrai métier.

Pourtant, il n'est pas reconnu comme tel par le SG ne serait ce qu'en termes de promotion.

Aujourd'hui, fait nouveau à l'action sociale, on assiste de plus en plus à des réintégrations prématurées, parfois au bout de d'un an d'exercice.

D'autres plus âgés attendent avec impatience la retraite, déçus et désabusés de voir que l'action sociale pour laquelle ils ont tant œuvré est à ce point déshumanisée.

C'est du jamais vu à l'action sociale !

Auparavant, les délégués étaient très satisfaits de faire ce métier qu'ils avaient choisi, ils terminaient tous leur mandat de 5 ans et en général, ils le renouvelaient.

Désormais cette époque où les délégués se sentaient utiles pour tous les agents et où ils étaient respectés appartient au passé.

Les délégués se sentent abandonnés par leur hiérarchie, peu considérés voire méprisés, sans la moindre reconnaissance.

Ils ont bien compris qu'on veut faire d'eux de simples comptables de deniers publics que l'on veut restreindre par ailleurs, sans véritables préoccupations sociales pour lesquelles ils ont cependant été élus.

Et c'est sans parler des correspondants CHORUS dont certains se prennent pour des super délégués régionaux et qui peuvent mettre en péril l'intégrité et la santé des délégués, par le poids et les pressions qu'ils exercent sur eux.

Le cas du Puy de Dôme dénoncé par la motion intersyndicale en est un exemple.

Pour nous, l'action sociale est le seul trait d'union entre les agents, où les rapports de confiance doivent être de mise.

C'est pourquoi il y a nécessité de redonner du lien social à tous et cela passe plus que jamais par des moyens humains.

Le secrétariat général ne peut laisser perdurer une telle situation.

Le SG a fait réaliser un audit sur les délégations dont le CNAS n'a toujours pas eu à discuter.

Nous demandons donc que des groupes de travail soient réunis rapidement pour discuter véritablement de la situation des délégués, et donc des délégations, qui est préoccupante pour ne pas dire inquiétante.

Je vous remercie.